



## Plan stratégique de l'IFLA 2010-2015

L'IFLA travaillera avec ses membres, ses partenaires et d'autres organisations et gouvernements stratégiques pour réaliser ses directions stratégiques.

### Introduction

*Le rôle et la position des bibliothèques changent très rapidement pour répondre à l'influence croissante d'Internet, de la numérisation du savoir et de l'impact croissant des réseaux sociaux. Pour maintenir son rôle de porte-parole mondial reconnu des bibliothèques et de l'information, le Plan stratégique de l'IFLA définit les directions stratégiques et les objectifs pour 2010-2015. Ce plan doit guider la politique et toutes les activités de l'IFLA.*

*Ce plan définit les activités prioritaires du Conseil d'administration de l'IFLA, qui guideront les actions et les réalisations de l'IFLA dans les deux ans à venir (2010-2011). La nouvelle vision et la mission fermement affirmée assureront à l'IFLA le rôle de première organisation mondiale dans la société du savoir d'aujourd'hui, renforçant non seulement le domaine des bibliothèques et de l'information, mais aussi celui*

*de la société toute entière en assurant un accès équitable à l'information et au savoir pour tous.*

*Ellen R. Tise, Présidente de l'IFLA 2009-2011.*

### Vision

L'IFLA est le porte-parole mondial reconnu des bibliothèques et de l'information et poursuit un accès équitable à l'information et au savoir pour tous.

### Mission

L'IFLA est l'organisation internationale des associations de bibliothèques et de l'information, des institutions, des bibliothécaires et des usagers dans les communautés qu'elles desservent dans le monde entier.

Pour défendre les intérêts de ses membres, l'IFLA

- favorise l'accessibilité, la protection et la préservation du patrimoine culturel mondial.
- soutient la profession de bibliothécaire et des spécialistes de l'information qui anticipe et répond aux besoins des communautés de tous les pays.
- défend des normes élevées dans les bibliothèques, les services d'information et la pratique professionnelle.
- encourage le développement d'une conscience de la valeur et de l'importance de bibliothèques et de services d'information de

grande qualité dans les secteurs publics, privés et bénévoles.

- promeut les bibliothèques comme des institutions vitales qui améliorent la vie des gens par un accès équitable au savoir et à l'information.
- L'IFLA accomplit ces tâches en créant des alliances stratégiques : améliorer la formation professionnelle, développer les normes professionnelles, développer les meilleures pratiques et le savoir professionnel et scientifique.

### Valeurs fondamentales

- Dans la poursuite de ces directions stratégiques, l'IFLA se fonde sur les valeurs fondamentales suivantes :
- Les principes de la liberté d'accès à l'information, aux idées et aux œuvres de l'imagination et de la liberté d'expression mentionnés dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- La croyance que les personnes, les communautés et les organisations ont besoin d'un accès universel et équitable à l'information, aux idées et les œuvres d'imagination pour leur bien-être social, éducationnel, culturel, démocratique et économique.
- La conviction que l'existence de bibliothèques et de services d'information de haute qualité aide à garantir cet accès ;

- L'engagement de permettre à tous ses membres de participer à ses activités et d'en tirer profit quels que soient leur citoyenneté, leur origine ethnique, leur sexe, leur situation géographique, leur langue, leur philosophie politique leur race, leur invalidité ou leur religion.

## **Plan stratégique de l'IFLA 2010-2015**

### **Direction stratégique**

#### **Rendre les bibliothèques plus fortes pour permettre à leurs usagers d'avoir un accès équitable à l'information.**

*L'accès équitable à l'information est un droit fondamental de chacun. Les bibliothèques sont les organisations de la société qui aident les citoyens à exercer leur droit à l'information. L'IFLA développe la capacité des bibliothèques à remplir cette fonction.*

### **Objectifs**

Pour améliorer l'accès à l'information et stimuler la création du savoir, l'IFLA concentrera ses activités sur :

- 1a. assurer la liberté d'accès à l'information comme droit fondamental de l'homme.
- 1b. défendre un accès à l'information, aux idées et aux œuvres d'imagination honnête et équilibré entre les besoins de l'utilisateur et les droits du créateur.
- 1c. créer des occasions pour tous les membres de la communauté de participer pleinement à la société de l'information.
- 1d. permettre aux bibliothèques de sensibiliser les décideurs au rôle croissant des bibliothèques dans le développement de la société de l'information et du savoir.
- 1e. promouvoir la préservation de l'information et du savoir pour augmenter la base de connaissance de la société.
- 1f. encourager le secteur des bibliothèques et de l'information à travailler avec des partenaires et les utilisateurs, pour développer le potentiel des technologies numériques pour fournir des services permettant un accès ouvert et homogène aux ressources culturelle et informatives.

### **Activités prioritaires 2010-2011**

Pour permettre aux bibliothèques d'assurer à leurs usagers un accès équitable à l'information, l'IFLA devra :

- 1.1. assurer la liberté d'accès à l'information comme droit de l'homme fondamental avec le programme FAIFE.
- 1.2. assurer que l'accès à l'information, aux idées et aux œuvres d'imagination est honnête et équilibre les besoins des usagers et les droits des créateurs grâce au programme CLM.
- 1.3. créer des occasions pour tous les membres de la communauté de participer pleinement à la société de la connaissance grâce au programme ALP.
- 1.4. permettre aux bibliothèques de sensibiliser les décideurs au rôle croissant des bibliothèques dans le développement de la société de l'information et du savoir grâce aux activités et à la structure de défense de l'IFLA.
- 1.5. promouvoir la préservation de l'information et du savoir pour élargir la base de connaissance de la société avec le programme PAC et le programme ICADS de la CDNL.

## **Plan stratégique de l'IFLA 2010-2015**

### **Direction stratégique**

#### **Construire la capacité stratégique de l'IFLA et de ses membres.**

*Les membres de l'IFLA sont essentiels pour construire la capacité stratégique de l'IFLA et celle de ses membres pour renforcer le rôle des bibliothèques et des associations de bibliothécaires dans la société du savoir.*

### **Objectifs**

Pour maintenir sa capacité d'organisation permanente et celle de ses membres, l'IFLA devra

- 2a. assurer un futur solide et permanent à l'IFLA ;
- 2b. rester une organisation globale multilingue, servant ses membres et la communauté internationale des bibliothèques dans les sept langues officielles de l'IFLA ;
- 2c. se fixer des objectifs pour renforcer la base de nos membres ;
- 2d. construire de solides associations et institutions
- 2e. stimuler la participation et l'engagement des membres ;
- 2f. construire une communauté active de membres de l'IFLA qui s'engagent de façon productive dans la profession et dans la société.
- 2g. obtenir des ressources pour assurer la permanence de notre programme de défense des bibliothèques.

### **Activités prioritaires 2010-2011**

Pour construire sa capacité stratégique et celle de ses membres, l'IFLA doit

- 2.1 assurer la solidité et la permanence de l'infrastructure de l'IFLA, les congrès de l'IFLA et ses programmes de défense de la profession ;
- 2.2 mettre en place des stratégies qui atteignent les objectifs d'accroissement du nombre des membres et renforcent la capacité de l'IFLA à participer aux activités régionales ;
- 2.3 construire une communauté active, globale, multilingue de membres de l'IFLA en accroissant les possibilités de s'engager dans toutes les activités de l'IFLA et restant ouvert et transparent.
- 2.4 mettre en place et évaluer le programme « Construire de fortes bibliothèques ».

## **Plan stratégique de l'IFLA 2010-2015**

### **Direction stratégique**

#### **Transformer le profil et le standing de la profession.**

*Pour soutenir et renforcer le rôle des bibliothèques dans la société de la connaissance et un monde numérique, l'IFLA doit travailler pour transformer le profil et le standing de la profession.*

### **Objectifs**

Pour faire avancer la profession par le développement de normes et la diffusion d'un savoir spécialisé dans la pratique professionnelle, l'IFLA concentrera ses activités sur :

- 3.a. accroître les connaissances professionnelles par la recherche et la pratique des activités de la communauté de l'IFLA ;
- 3.b. soutenir les efforts en commun pour assurer le développement de bibliothèques et de services d'information de grande qualité grâce à la formation et aux initiatives stratégiques ;
- 3.c. développer, maintenir et adhérer aux normes professionnelles les plus hautes qui soutiennent des pratiques de bonne qualité ;
- 3.d. faire respecter sa crédibilité par des politiques approuvées, des normes et une recherche élargie montrant le bénéfice des bibliothèques pour la société.

### **Activités prioritaires 2010-2011**

Pour transformer le profil et le standing de la profession, l'IFLA doit

- 3.1. renforcer sa crédibilité par des politiques approuvées et mises à jour, des normes et des recherches élargies qui valident les politiques choisies ;
- 3.2. prendre une approche globale de l'organisation de l'IFLA dans ses unités professionnelles en les incitant à développer des stratégies ;
- 3.3. entreprendre des recherches fondées sur l'évidence dans différents domaines liés aux priorités de l'IFLA pour le bénéfice des bibliothèques dans la société.

## **Plan stratégique de l'IFLA 2010-2015**

### **Direction stratégique**

#### **Représenter les intérêts des membres de l'IFLA et de leurs utilisateurs dans le monde.**

*L'IFLA existe par et pour ses membres et leurs utilisateurs et agit en tant que porte-parole mondial des bibliothèques et des associations de bibliothécaires.*

### **Objectifs**

Pour être une association mondiale admettant la diversité culturelle et linguistique de ses membres sans critère de citoyenneté, handicap, origine ethnique, sexe, situation géographique, langue, philosophie politique, race ou religion, l'IFLA concentrera ses activités sur :

- 4a. bâtir des alliances stratégiques et des partenariats afin de faire avancer la profession dans la société du savoir ;
- 4b. assurer de solides partenariats avec des organisations internationales du monde culturel et scientifique et de la société ;
- 4c. établir des partenariats avec des associations et des organisations sœurs afin d'étendre l'influence de l'IFLA ;
- 4d. stimuler et initier des activités permettant aux membres de défendre localement leurs bibliothèques dans la société ;
- 4e. mettre en place une structure de défense qui inclut le programme présidentiel.

### **Activités prioritaires 2010-2011**

Pour représenter les intérêts des membres de l'IFLA et de leurs utilisateurs dans le monde, l'IFLA devra :

- 4.1. continuer sa participation à WSIS et au Forum de la gouvernance d'Internet, mettant l'accent sur l'ICT4D (*Technologies de l'information et de la communication pour le développement*), la communauté de l'accès libre et les groupes de travail présidentiels ;
- 4.2. affirmer le partenariat avec l'UNESCO pour confirmer les avantages stratégiques et les stratégies en liaison avec les priorités de l'IFLA et des domaines dans lesquels l'IFLA peut prendre la direction ;
- 4.3. renforcer la participation dans les activités liées au patrimoine culturel avec le LAMMS (*Bibliothèques, archives, musées et sites*) et le Bouclier Bleu ;
- 4.4. s'engager activement dans des forums pour défendre un copyright honnête et équilibré et la propriété intellectuelle et la liberté d'accès à l'information pour tous ;
- 4.5. construire un partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates et chercher d'autres collaborations ;
- 4.6. intégrer le programme présidentiel dans les activités de défense de l'IFLA ;
- 4.7. intégrer le programme de défense dans toutes les activités de l'IFLA et le soutenir activement par des documents et des applications multimédia.

## **Extension du plan stratégique de l'IFLA**

Le Plan stratégique de l'IFLA couvre six années : 2010-2015. Les activités prioritaires soulignées qui seront formulées par chaque Conseil d'administration de l'IFLA seront valables pour deux ans : 2010-2011 ; 2012-2013 ; 2014-2015. Chaque nouveau Conseil d'administration révisera les précédentes activités prioritaires et définira de nouvelles activités prioritaires pour son mandat à condition qu'elles soient compatibles avec le plan d'ensemble 2010-2015. Les activités prioritaires de deux ans seront la base des actions stratégiques de l'IFLA pour toutes les unités professionnelles de la Fédération.

Secrétariat de l'IFLA  
PO Box 95312  
2509 CH The Hague, Pays Bas  
Tél : + 31-70-3140-884  
Fax : + 31-70-3140-827  
Courriel : [hq@ifla.org](mailto:hq@ifla.org)  
[www.ifla.org](http://www.ifla.org)

## **L'IFLA**

L'IFLA, Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions, est l'organisme principal représentant les intérêts des bibliothèques et des services d'information et de leurs utilisateurs. L'IFLA agit comme porte-parole global des bibliothèques et des professions de l'information, en

- développant des normes élevées pour la création et la fourniture de bibliothèques et de services d'information
- faisant largement comprendre la valeur et l'importance de bonnes bibliothèques et de bons services d'information
- représentant les intérêts de ses membres dans le monde entier.

Pour atteindre ses objectifs l'IFLA travaille en étroite coopération avec ses partenaires stratégiques dans le secteur du patrimoine culturel, dans le monde scientifique et au-delà. L'IFLA est une organisation, indépendante, internationale, non gouvernementale, à but non lucratif, fondée sur ses membres, enregistrée aux Pays-Bas comme une Fédération avec une capacité légale complète selon la loi hollandaise.

Les membres de l'IFLA sont environ 1600 et comprennent des associations, des organisations, et des individus de plus de 150 pays. Son siège est à La Haye, Pays-Bas depuis 1971 et depuis 1982 au sein de la bibliothèque nationale des Pays-Bas (Koninklijke Bibliotheek). L'IFLA a été fondée en 1927.